

MATINÉE D'ACTUALITÉ

LAMY
CONFÉRENCE

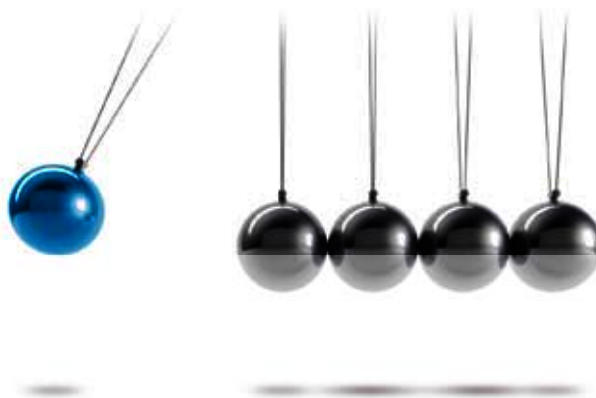
PREMIER BILAN DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF DES PSE

Analyse de la jurisprudence administrative

Mardi 22 septembre 2015

Paris

A jour
des arrêts
du Conseil
d'Etat de
l'été 2015



LES
MATINÉES
DÉBATS

LJA

de la
Lettre des
Juristes
d'Affaires

ÉDITO

A l'heure où le Conseil d'Etat s'apprête à rendre ses premiers grands arrêts sur les PSE, il est utile de dresser un bilan du contentieux administratif deux ans après l'entrée en vigueur de la loi de sécurisation de l'emploi et de comprendre le logiciel du juge administratif. Quelles sont ses premières décisions ? En quoi sa jurisprudence diverge-t-elle de celle du juge judiciaire ?

Quelle est l'exacte étendue du contrôle de l'administration et corrélativement le contrôle du juge ? Comment se préparer à un contentieux administratif ?

Autant de questions et de réponses très attendues pour sécuriser au mieux les pratiques des entreprises.

Autant de réponses très attendues qui impacteront directement les pratiques des entreprises dans la mise en œuvre de leur PSE.

La Matinée-débats sera aussi l'occasion de débattre sur les contentieux en cours ou futurs sur lesquels va s'engager le Conseil d'État dans les mois à venir.

La matinée sera animée par **Françoise CHAMPEAUX**,
Rédactrice en chef de la Semaine sociale Lamy

La Lettre des Juristes d'Affaires,
et la **Semaine sociale Lamy**,
vous proposent de rencontrer dans le cadre d'une **Matinée-débats** :

Stéphane BROTONS,
Président de chambre à la Cour administrative d'appel de Versailles.

Alexandra STOCKI,
Avocate associée Bird & Bird

Emmanuelle WARGON,
Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

8h30 Accueil des participants & service du petit-déjeuner

OUVERTURE

Emmanuelle WARGON,

Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle Ministère du Travail,
de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

PANORAMA DE LA JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE

Principales questions posées au juge

- le contrôle de la motivation de l'homologation ou validation
- L'information/consultation des IRP, le contenu du PSE
- La frontière avec le juge judiciaire, les questions dévolues au juge judiciaire
- L'étendue du contrôle de l'administration sur les accords majoritaires.

11 h00 Débats avec la salle

11h30 Clôture de la matinée

Tout au long de la matinée, une large place sera donnée aux débats contradictoires et aux questions des participants.

Vous êtes concernés

- Avocats
- Directeurs juridiques
- Juristes d'entreprise



BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre de :
Wolters Kluwer France SAS - Case postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17

Pour nous contacter :

Tél. : N° Indigo 0 825 08 08 00 - Courriel : matineesdebats@lamy.fr

Enregistrée sous le numéro 11 92 15559 92. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

002682 154

PREMIER BILAN DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF DES PSE

Analyse de la jurisprudence administrative

Mardi 22 septembre 2015 • De 9h00 à 11h30 • Paris



Abonnés à La Lettre des Juristes d'Affaires ou à la Semaine sociale Lamy **550 €^{HT}** soit 660 €^{TTC} (TVA 20%)

Non abonnés : **610 €^{HT}** soit 732 €^{TTC} (TVA 20%)

Les frais de participation comprennent le petit-déjeuner et le dossier de documentation.

Si vous ne pouvez pas participer à cette rencontre, nous vous rappelons que vous pouvez commander le **DOSSIER DE DOCUMENTATION** remis aux participants.

Je souhaite recevoir ce dossier de documentation au prix de 330 €^{HT}, soit 396 €^{TTC} (TVA 20%). Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

Numéro client :

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Participant : MME M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Ligne directe :

Courriel :

Inscription gérée par : MME M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Ligne directe :

Courriel :

A réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. A l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrées. Pour être prises en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard **le 11 septembre 2015**. A défaut la formation sera facturée intégralement.

Facture à établir précisément à :

(Pour toutes inscriptions facturées à un OPCA ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)

Raison Sociale :

Service ou contact :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Fait à : Le :

Cachet et signature obligatoires :

La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site : www.wkf.fr

Ces informations sont nécessaires à notre société pour traiter votre demande, elles sont enregistrées dans notre fichier client utilisé par notre groupe et ses filiales, et peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Wolters Kluwer France service Direction Commerciale - Case Postale 717 - 14 rue Fructidor - 75814 Paris cedex 17.

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient utilisées par nos partenaires à des fins d'information ou de prospection, veuillez cocher la case ci-contre .

Retrouvez toutes les conférences d'actualité sur :

www.lamy-conference.fr

www.viadeo.com/fr/company/lamy-formation

[www.twitter.com/LamyFormation](https://twitter.com/LamyFormation)